



Grenoble, 15 SEP. 2016

**ÉRIC PIOLLE**  
MAIRE DE GRENOBLE

CAB/EP/OB/MLM/OM-2016-507679  
Ged: 2016/0010829

**Madame Laure-Emmanuelle HUDRY**  
**Présidente**  
**Conseil Local FCPE CSI Europole**  
4 place de Sfax  
38000 Grenoble

Madame,

Vous me faites part dans votre courrier en date du 29 juillet de vos remarques concernant les évolutions du réseau de lecture publique grenoblois et notamment le déplacement envisagé de la Bibliothèque municipale internationale au Jardin de Ville.

Comme les services municipaux l'ont précisé à Madame la proviseure de la Cité Scolaire Internationale, je tiens à vous rappeler que ce dessein en est encore à l'état du projet, soumis à la réalisation d'études de faisabilité qui seront conduites dans les prochains mois. L'information préalable des partenaires et habitants concernant ce projet s'imposait afin de conduire cette réflexion de la manière la plus ouverte possible.

J'ai pris connaissance avec attention des différents points que vous soulevez à ce sujet suite à votre rencontre avec Monsieur Claus HABFAST et tiens à vous apporter plusieurs précisions. En effet, l'articulation entre la Bibliothèque Municipale Internationale et la Cité Scolaire Internationale est une démarche originale, sans équivalent à Grenoble. Je tiens toutefois à vous rassurer concernant nos priorités partenariales : les passerelles avec l'Education nationale sont nombreuses et continuent de se consolider, à la faveur de relations denses et fécondes entre les personnels des bibliothèques et le monde enseignant. Tout au long de l'année, les bibliothèques du réseau grenoblois accompagnent les équipes pédagogiques des établissements scolaires grenoblois dans l'élaboration de projets favorisant l'accès au livre et à la lecture, accueillent des classes dans leurs murs, construisent des projets riches et variés en concertation avec les partenaires éducatifs implantés sur le territoire de Grenoble. Cette dynamique s'adresse à toutes les classes de premier degré ainsi qu'à de nombreux établissements du second degré.

Vous faites par ailleurs le parallèle entre évolution du réseau de lecture publique et dématérialisation des supports. L'adaptation du maillage de lieux et le développement des démarches dématérialisées obéissent à des logiques complémentaires mais bien distinctes et en aucun cas les projets numériques n'ont vocation à se substituer à des lieux de proximité : nous connaissons l'importance du lieu physique comme espace de rencontre et de médiation et identifions les problématiques d'accessibilité inhérentes aux projets numériques. Fortes de ce constat, les équipes des bibliothèques sont d'ailleurs très engagées pour accompagner les habitants dans leur prise en main des outils numériques, par des ateliers et des actions individuelles, afin de renforcer leur capacité d'agir dans leur parcours quotidien.

.../...

L'adaptation du maillage de lieux à l'évolution des pratiques et des métiers s'ancre quant à elle dans une démarche d'évolution continue, qui anime le réseau depuis sa création en 1963 : les redéploiements envisagés sont réfléchis dans une démarche de renforcement des croisements entre publics, quels que soient, leur âge, leur condition sociale ou leur quartier d'habitation.

Je suis surpris par votre affirmation selon laquelle nous concentrerions la présence en lecture publique en centre-ville. Le réseau a connu depuis une trentaine d'année plusieurs vagues de mutations afin que les équipements proposent aux usagers de bonnes conditions d'accueil et d'accessibilité. Il irrigue aujourd'hui le territoire grenoblois bien au-delà du centre-ville, comme en atteste le dynamisme des bibliothèques Kateb Yacine, Teisseire-Malherbe, Saint-Bruno, Eaux-Claires Mistral, Arlequin ou Abbaye. Je tiens également à souligner le rôle majeur de la Bibliothèque des relais lecture, qui assure une présence du livre et un accompagnement professionnel d'une grande qualité auprès de personnes qui ne peuvent se rendre en bibliothèques, à la faveur de partenariats avec des structures éducatives, médico-sociales ou pénitentiaires notamment.

Le réaménagement des fonds documentaires associe quant à lui depuis les débuts de notre partenariat les personnels de bibliothèques et les documentalistes, il s'intègre dans une démarche professionnelle d'actualisation et de valorisation des collections. L'opération menée en 2011 et 2012, à laquelle vous faites référence dans votre cinquième point, consistait en une délocalisation d'une partie de la collection de la CSI dans les réserves. Aucun document n'a été dessaisi à cette occasion.

Le déménagement éventuel de la Bibliothèque Municipale Internationale (dont la mise en œuvre est toujours conditionnée à l'issue des études de faisabilité) induirait naturellement une réflexion sur la question de la répartition des fonds documentaire. Quoi qu'il en soit, l'accès aux collections des bibliothèques demeurera naturellement ouvert aux élèves et équipes pédagogiques de la CSI, dans le cadre de leurs recherches scolaires et au-delà.

Le déménagement de la Bibliothèque municipale internationale n'empêchera en rien la poursuite des projets partenariaux très denses qui nous lient aujourd'hui, comme cela se fait avec de nombreux collèges et lycées à l'occasion du Printemps du Livre ou dans le cadre de projets construits en commun.

Le partage de locaux unissant la CSI et la Ville de Grenoble ne consiste à notre sens pas en un simple « prêt » : encadré par la convention de partenariat qui nous lie, il associe l'usage des locaux à une mobilisation humaine, technique et financière importante de la Ville, au nom d'une articulation pédagogique et culturelle porteuse de sens. C'est également une logique de mutualisation qui nous anime lorsque nous réfléchissons à l'articulation entre la BMI et la Maison de l'International, tant au titre de la réflexion culturelle, scientifique et pédagogique que du croisement des publics et de l'articulation des ressources humaines, techniques et financières. Je tiens en outre à souligner l'absence de porosité entre dépenses de fonctionnement et d'investissement. Ce projet de déménagement (qui s'opère en effet dans un cadre budgétaire très contraint et doit être formalisé à la suite d'études non finalisées à ce jour) s'intègre aussi dans une démarche d'optimisation et de valorisation d'un patrimoine municipal existant.

.../...

Je prends bonne note des points évoqués avec Monsieur Claus Habfast et tiens à vous apporter des éléments complémentaires :

- Notre convention fait l'objet d'une reconduction annuelle tacite. Toutefois nous veillerons à travailler en articulation avec la CSI pour permettre une bonne continuité du partenariat sur la période à venir.
- Les bibliothèques municipales sont gratuites pour tous les enfants et tous les jeunes jusqu'à 25 ans, quelle que soit leur domiciliation. Les élèves de la CSI continueront donc de bénéficier d'un accès au réseau de lecture publique et je m'en réjouis.
- Les agents du réseau de lecture publique de Grenoble assurent un important travail d'évaluation et d'observation permanent. Nous disposons naturellement de données de fréquentation des équipements du réseau, tout comme d'éléments sur les pratiques d'emprunt, la typologie des publics et les dynamiques partenariales.
- Je prends bonne note de votre souhait d'être associés à la réflexion relative à l'évolution de la BMI. Nous vous tiendrons en effet informés des suites des études pour avancer sur cette question.

Dans cette attente, je vous prie de recevoir, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.

ERIC PIOLLE  
*Eric Piolle*

